

La dissociation familiale favorise-t-elle la délinquance ?

Arguments pour une réfutation empirique

Laurent Mucchielli *

Par le rôle qu'elle est supposée jouer dans la genèse de la délinquance, la famille est l'objet d'une attention nouvelle. Cet article essaie d'évaluer la liaison supposée entre dissociation familiale et délinquance à l'aune des recherches empiriques anglophones et francophones réalisées ces vingt dernières d'années. Les familles monoparentales « produisent-elles » davantage de délinquants ? Le divorce des parents est-il un facteur de délinquance des enfants ? Contrairement à un vieux stéréotype, les recherches empiriques contemporaines indiquent qu'il n'en est rien. Les bouleversements familiaux ont un impact sur la consommation de drogue, mais pas sur les atteintes aux biens ni sur les atteintes aux personnes. Si la dissociation familiale peut engendrer bien des souffrances et des perturbations, elles n'est donc pas en soi un facteur de délinquance.

Les bouleversements de la famille contemporaine – divorces, familles monoparentales, familles recomposées – font l'objet d'une préoccupation, parfois même d'une forte inquiétude, de la part de certains chercheurs et surtout de praticiens et de responsables administratifs dans les domaines de la prise en charge éducative et de la politique familiale. Par ailleurs, les thèmes de l'insécurité, des banlieues délinquantes et, plus généralement, de l'augmentation de la violence dans la société française, sont (re)devenus des enjeux centraux du débat politico-médiatique. Et il n'est pas rare de voir relier ces deux phénomènes sans que soient précisés les processus en jeu.

En France, la famille contemporaine est marquée par de profondes transformations qui autorisent le développement de formes familiales ou conjugales peu répandues

avant ces trente dernières années : familles monoparentales (avec enfants de père connu ou inconnu), familles recomposées, couples durables mais non cohabitants, couples homosexuels. Dans le même temps, l'évolution législative assure progressivement l'égalité juridique entre les sexes, l'évolution économique consacre la croissance continue du taux d'activité professionnelle des femmes, et l'évolution des mentalités ainsi que l'évolution juridique protègent de mieux en mieux les « droits de l'enfant ».

La famille contemporaine : source d'inquiétude

Indépendance, individualisation, privatisation, démocratisation et contractualisation sont les concepts généralement mobilisés par les sociologues pour penser ces évolutions (Fize, 1990 ; De Singly, 1993 ; Commaille,

* Chargé de recherches au CNRS (CESDIP). Cet article s'appuie sur les résultats d'un rapport réalisé pour la CNAF « Familles et délinquances. Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones », juin 2000. L'auteur remercie Karine Mucchielli et Caroline Mucchielli qui l'ont aidé dans la recherche bibliographique.

1996 ; Déchaux, 1998 ; Théry, 1998) et s'interroger posément sur l'évolution de notre société (même s'ils oublient parfois que la famille ne fonctionne pas exactement de la même manière dans les différents milieux sociaux).

Toutefois, tandis que certains démographes sont plus inquiets de la désinstitutionnalisation du mariage (Roussel, 1989), depuis les années quatre-vingt une multitude d'auteurs aux statuts divers (médecins, cliniciens, essayistes, journalistes) s'interrogent de façon beaucoup plus passionnée sur les conséquences de ces évolutions. Dans les années soixante-dix, les femmes furent l'objet de toutes les inquiétudes (légitimes) ; ce sont désormais les hommes – plus exactement les pères – qui focalisent l'attention (Neyrand, 2000).

Des interrogations sur « l'absence du père »

Il semble que l'on découvre surtout les joies de la paternité, du « *paternage* » lit-on même parfois, tandis que les chercheurs insistent sur le rôle du père dans les interactions précoces avec l'enfant. Parallèlement, non seulement les nouvelles techniques de procréation médicalement assistée, mais aussi et surtout l'augmentation du nombre des divorces et des familles monoparentales, amènent nombre d'auteurs à s'interroger sur « l'absence du père ». Le thème est ancien, il émane « *pour l'essentiel du champ psycho-pédagogique et psychanalytique* » et concerne « *une représentation de la "mort du père", de son "effacement" réel ou symbolique, de sa dissolution dans l'indifférenciation sexuelle* » (Lefaucheur, 1997). La progression des divorces, la garde des enfants toujours massivement confiée aux mères et l'évolution du droit de la famille (surtout le partage de l'autorité parentale) ont considérablement amplifié le thème dans les années quatre-vingt et quatre-vingt dix.

La mode et le style médiatique aidant, certains n'hésitent pas à dramatiser la question. On lit ici qu'« *En trente ans, avancées juridiques et progrès scientifiques se sont ligüés pour pré-*

cipiter la déroute des pères » (*Le Monde*, 21 septembre 1994). « *Terrassé en trois décennies par l'alliance du féminisme, de la pilule et de l'esprit procédurier* », renchérit-on là (*Le Nouvel Observateur*, 10-16 mars 1994). Les juges seraient en effet complices de cet arrachement, puisqu'ils attribuent très majoritairement la garde des enfants aux mères. Autres exemples : un psychanalyste stigmatise quatre « *brisures du lien social* » : le divorce, le suicide, l'homosexualité et la drogue (Tony Anatrella, *Non à la société dépressive*, 1993, cité par Théry, 1993) tandis que, sans plus de précaution, le psychologue-essayiste à succès Guy Corneau intitule un de ses livres *Père manquant, fils manqué* (1989).

Plus récemment, une psychanalyste reprend sérieusement le thème psychanalytique de la désagrégation de la place symbolique du père (Husterl, 1996). Mais la perspective n'est guère moins inquiétante. Selon la théorie psychanalytique, le père aurait nécessairement une fonction psychologique universelle et indépassable, celle de permettre à l'enfant de sortir de la fusion avec la mère, de « couper le cordon ombilical », d'entrer dans le monde du langage et de la culture, de reconnaître qu'il a deux parents, d'identifier la différence des sexes et de lui faire reconnaître le tabou de l'inceste.

Sans père, plus de limite, plus d'équilibre...

Sans père, plus de limite, plus d'équilibre, plus de maturation, plus d'individuation, plus d'équilibre affectif et sexuel, etc. Une perspective pour le moins angoissante. Dès lors, quelle est l'avenir de notre société ? La quatrième de couverture d'un autre des multiples ouvrages de psychanalystes sur le sujet (Dumas, 1999) nous l'annonce : « *Au cours de ces trente dernières années, la figure paternelle s'est peu à peu lézardée. Les conséquences en sont lourdes. Un nombre impressionnant d'enfants ne voient jamais leur père, la délinquance se développe dans les villes et les banlieues, et les institutions prenant en charge la santé mentale de l'enfant sont débordées* ». Ainsi, nos rues sont-elles promises à l'envahissement progressif de l'armée des enfants

sans père, nouveaux anormaux qui seront délinquants, malades mentaux, suicidaires, déviants sexuels, etc.

En France, comme dans la plupart des autres pays occidentaux, le thème de la dissolution de la famille constitue l'un des archétypes majeurs de la peur des élites devant l'évolution des sociétés modernes.

La dissolution familiale : une vieille peur française...

Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, décrivant les différentes formes d'organisation de la famille française, Frédéric Le Play mettait en évidence l'existence de trois modèles : la famille nucléaire, la famille souche et la famille patriarcale. Cette observation est jugée aujourd'hui encore pleinement valide par les historiens. Mais il en va tout autrement de l'interprétation évolutive des rapports entre ces trois formes d'organisation familiale. Selon F. Le Play, la famille nucléaire était la forme la plus récente, celle qui dérivait des deux autres formes et en constituait en quelque sorte la décadence. La famille nucléaire représentait ainsi à l'époque l'exemple même de la dissolution, de l'éclatement de la famille.

Or, depuis notamment les travaux de l'historien anglais Peter Laslett à la fin des années soixante, les historiens ont montré qu'il n'en était rien. En réalité, le modèle de la famille nucléaire serait implanté en Europe depuis au moins la fin du Moyen Age ; c'est lui qui constitue le modèle « traditionnel » tandis que les deux autres formes d'organisation familiale ne sont apparues que plus tard et sous l'effet de contraintes économiques et démographiques (Collomp, 1991).

La III^e République sera ensuite marquée en profondeur par le vieux thème hygiéniste de la dégénérescence liée à l'alcoolisme et aux mauvaises mœurs des milieux populaires, par l'angoisse de la dépopulation et de l'affaiblissement face aux autres grandes nations européennes et par le thème de la crise morale, crise des valeurs traditionnelles, etc. La famille se trouve précisément au

carrefour de toutes ces angoisses. Dans les années 1880, les débats sur le divorce le révèlent assez bien. De fait, ce n'est peut-être pas tout à fait par hasard si le thème de l'explication de la délinquance par la dissociation familiale se formalise à cette époque.

Dans son histoire du devenir de ce thème de la fin du XIX^e siècle aux années soixante-dix, Nadine Lefaucheur (1989) voit, en effet, dans l'étude de M. Raux sur « l'enfance coupable » (1890) le point de départ d'un thème qui, repris dans l'entre-deux-guerres par le très influent psychiatre Georges Heuyer puis par certains de ses disciples, continuera d'exercer son influence jusque dans les années soixante-dix.

... réactivée dans les années 70

Dominé dans les années cinquante et soixante par le thème des carences affectives (surtout à la suite des travaux du psychologue John Bowlby), le thème de la dissociation familiale n'a donc pas disparu du discours savant. L'évolution de la société française contribue sans doute à le ranimer à partir des années soixante-dix. La loi sur le divorce par consentement mutuel (1975) et la création de l'allocation de parent isolé (API) en 1976 vont contribuer à l'importation en France de l'expression « famille monoparentale ». Condensant des inquiétudes ravivées par l'évolution bien réelle de la famille (en raison du travail des femmes, de l'augmentation du divorce, du développement des crèches et de la préscolarisation, du mouvement d'égalisation des droits des hommes et des femmes, etc.), cette expression était promise à un grand avenir dans la littérature sur la crise de la famille.

« L'effroi devant la fréquence des séparations et la crainte de la dilution des liens qui assurent la vie ont succédé à la condamnation antérieure de la déviance. Le bilan paraît lourd. Difficulté des mères, désertion ou éviction des pères, souffrance des enfants. Triple impasse, qui suscite de vraies inquiétudes aussi bien que des peurs fantasmagiques, des rumeurs de guerre

des sexes, de faux procès, des replis nostalgiques sur un passé magnifié. [...] souvenons-nous des émeutes de Los Angeles en avril 1992. La première réaction des autorités américaines fut de désigner la famille noire déstructurée comme la responsable de la désocialisation de ses enfants. Quand, à Liverpool en février 1993, atrocité des atrocités, crime rarissime entre tous, deux enfants en tuent un autre, la famille pauvre désunie est donnée immédiatement comme le facteur numéro un de la criminalité. La tentation du retour rampant à l'ordre moral n'est pas si loin qu'on le croit, quand l'individu privé devient l'exutoire de toutes les impasses collectives » (Théry, 1993). Les propos alarmistes, anciens ou nouveaux, évoqués *supra*, sont-ils véritablement sérieux ? Selon Irène Théry, ce n'est pas certain.

Le modèle de la famille nucléaire : socle historique ?

Plusieurs auteurs soulignent que trop d'analyses se réfèrent à la disparition d'un modèle prétendu « traditionnel » qui n'a jamais été le socle historique que l'on croit. Le modèle de la famille nucléaire fondée sur le mariage, le travail du père et l'éducation des enfants par la mère, est un modèle qui n'a vécu que peu d'années (en gros les années cinquante) en tant de norme statistique totalement dominante. Comme le rappelle, entre autres, I. Théry (1998), « *La coupure des années soixante est réelle. Mais elle peut être trompeuse. La famille des années cinquante est loin de représenter le modèle d'une famille "traditionnelle" à l'aune de laquelle on pourrait mesurer la "modernité" de la famille contemporaine. Ce fut une période en bien des points très exceptionnelle : le déclin séculaire de la fécondité s'interrompt, la norme du mariage s'impose (alors que dans le passé, le célibat et le concubinage ouvrier étaient très fréquents), le taux d'activité des femmes décroît et connaît son minimum historique en 1961. Il ne redeviendra qu'en 1988 ce qu'il était... en 1911. Une telle exceptionnalité ne prend sens que dans le temps long* ».

Marcelo Aebi (1997) rappelle pour sa part que le nombre des familles monoparentales

était également plus élevé avant la Seconde Guerre mondiale. Dans le cas suisse qu'étudie ce chercheur, il était même plus élevé dans les années vingt et trente qu'il ne l'est aujourd'hui (alors même que la Suisse ne participa pas à la Première Guerre mondiale).

A bien des égards, l'inquiétude sur une évolution prétendue inédite doit donc être relativisée. Nombre d'auteurs ignorent que le modèle dit « traditionnel » – mariage indissoluble, travail du père, mère au foyer – est en réalité le modèle de la bourgeoisie qui n'a jamais rendu véritablement compte de la vie en milieu ouvrier ou en milieu paysan. En ce sens, il n'est d'ailleurs pas surprenant que l'on trouve tant de psychanalystes pour soutenir des analyses fondées implicitement sur un postulat d'universalité de ce modèle. La famille décrite par Sigmund Freud est la famille bourgeoise de son époque. Les individus que rencontrent les psychanalystes appartiennent essentiellement aux classes supérieures, parfois aux classes moyennes, jamais aux milieux populaires qui n'en ont absolument pas les moyens.

Les femmes auraient volé la paternité des hommes

Ensuite, l'observation à un moment donné ne suffit pas, il faut considérer l'ensemble du cycle de vie. Si les familles monoparentales sont nombreuses lorsque l'on fait un sondage, elles sont souvent temporaires car elles débouchent sur une recomposition familiale. Selon les démographes, ce serait de plus en plus vrai : « *Si la famille monoparentale reste une étape quasi obligatoire avant l'arrivée d'un beau-parent, sa durée est de plus en plus courte, et de plus en plus d'enfants connaissent donc une recomposition familiale* » (Villeneuve-Gokalp, 1996). Dès lors, il faut admettre que « *la fragilité croissante des couples ne condamne ni la vie en couple, ni la famille ; mais les histoires de vie des adultes comme celles de leurs enfants comportent de plus en plus d'épisodes et, vue des enfants, la famille devient de plus en plus complexe* ».

Par ailleurs, les femmes ont-elles vraiment volé la paternité des hommes comme le suggère aussi la sociologue Evelyne Sullerot (1992) ? On peut émettre quelques réserves. Gabriel Langouët (1998) rappelle que, dans l'ensemble que l'on appelle les « familles monoparentales » (le parent présent étant bien la mère, plus de neuf fois sur dix), il faut distinguer des situations bien différentes.

Il y a d'abord le cas des mères très jeunes qui n'ont sans doute pas désiré leur maternité et dont l'enfant n'a pas été reconnu par le père (plus largement, 15 % des enfants n'ont pas été reconnus par leur père lors de leur premier anniversaire). Ensuite, parler de vol, de privation, etc., c'est oublier qu'un peu plus de la moitié des divorces a lieu par consentement mutuel et que de surcroît, neuf fois sur dix, les parents sont d'accord sur l'attribution de l'autorité parentale et sur la garde des enfants (Belmokhtar, 1999).

De même, environ la moitié des enfants voient régulièrement leur père après un divorce (Théry, 1998). Reste l'autre moitié, mais qui n'est pas nécessairement volée : les pères se remettent en ménage et se désintéressent fréquemment des enfants de leur ancien foyer. Il est établi qu'après un divorce ou une séparation, les hommes se remettent en couple plus rapidement que les femmes et dans une plus grande proportion (Déchaux, 1998). Par ailleurs, bien souvent, les pères qui n'entretiennent pas du tout les liens avec leurs enfants à la suite d'un divorce ou d'une séparation sont des pères qui se désintéressaient déjà de l'éducation de leurs enfants (Blöss, 1996).

Divorce et garde des enfants : souvent une décision des parents

Les juges n'ont pas davantage volé la garde des enfants aux pères, comme l'a montré I. Théry en analysant les procédures de divorce et la détermination de la garde des enfants. En réalité, le jugement final avale généralement la décision provisoire prise lors de l'audience de conciliation et, vérification faite, cette décision provisoire ne fait souvent qu'entériner la situation

adoptée par les parents eux-mêmes lors de leur séparation. Les pères qui partent le font généralement sans emmener les enfants (Théry, 1993). Tout au plus peut-on reprocher aux juges d'entériner la loi du plus fort dans les relations concrètes entre époux, et il semble difficile d'argumenter que les femmes sont dans une situation de domination concrète des hommes.

Enfin, ce n'est pas parce que les recherches sur les interactions entre père et nourrisson signalent que, dans une famille complète, la mère n'a pas le monopole du rôle socialisateur et développemental (Le Camus, Labrell et Zaouche-Gaudron, 1997), que pour autant l'absence du père entraîne automatiquement telle ou telle carence. Comme le remarquent deux de ces spécialistes « *Même si quotidiennement les cliniciens rencontrent ce que nous pourrions appeler les "avatars" de l'absence du père, il n'existe à notre connaissance que peu de travaux empiriques qui mettent en évidence l'impact de l'absence de père sur le développement cognitif du tout jeune enfant* » (Zaouche-Gaudron et Le Camus, 1996).

La famille dissociée produit-elle plus d'enfants délinquants ?

De même, sur le plan affectif, si la théorie psychanalytique postule les conséquences catastrophiques de l'absence de père, il n'existe à notre connaissance aucune étude longitudinale qui valide une théorie que beaucoup semblent considérer comme une vérité située au-dessus de tout processus de validation scientifique.

On peut examiner précisément si, en matière de délinquance, des enquêtes sérieuses établissent que la désunion familiale et l'absence du père ont des effets significatifs sur la délinquance des enfants.

La famille dissociée produit-elle plus d'enfants délinquants que la famille non dissociée ? A partir de l'étude de cinquante recherches réalisées depuis plus d'un demi-siècle, Edward Wells et Joseph Rankin ont recensé les corrélations établies entre

famille dissociée et délinquance. Ils indiquent que la mesure de cette relation varie d'un à dix (Wells et Rankin, 1991), ce qui montre bien que les résultats des études varient fortement selon les présupposés, la méthodologie ou les indicateurs utilisés. A nouveau, quelques considérations méthodologiques ne sont pas superflues.

Les études portant seulement sur des jeunes pris en charge par la justice ne permettent pas de mesurer le poids supposé de ce facteur familial. Travis Hirschi (1969) avait déjà remarqué ce que E. Wells et J. Rankin (1985) puis Van Voorhis et alii (1988) ont montré par la suite, à savoir que la proportion d'enfants issus de familles dissociées est plus forte parmi les autres mineurs suivis par la justice et les mineurs condamnés que parmi les mineurs qui déclarent leur comportement dans les enquêtes de délinquance autorévélatrice. Ceci traduit un double effet de stigmatisation. D'une part, la conséquence du préjugé selon lequel le parent seul serait moins capable d'élever correctement et de contrôler son enfant que la famille stable d'apparence unie. D'autre part (et sans doute surtout), la conséquence directe d'un fait sociologique : les familles dissociées et les jeunes délinquants se rencontrent principalement dans les mêmes milieux défavorisés, dès lors leur liaison apparente est massivement un effet du contexte socio-économique.

Ces deux effets se traduisent pleinement dans les modes de saisine des services sociaux [voir les hypothèses de J.-C. Chamboredon (1971), les remarques conclusives de A. Pitrou (1978) et l'étude systématique de R. Johnson (1986) qui compare une étude de délinquance auto-reportée avec les statistiques de police]. De même, P. Amato (1991) a montré comment la catégorie « enfant du divorce » fonctionnait comme une cause réifiée dans le discours des enseignants.

Entre « vrai délinquant » et « prédélinquant »

Comme le résume bien Jean Trépanier « la décision d'intervenir dans la situation d'un mineur délinquant ne tient pas qu'à la gravité

des infractions commises. Elle tient aussi à la conception qu'a celui qui prend la décision de ce qu'est un "vrai délinquant" ou un "prédélinquant". Chaque intervenant a sa grille d'analyse, qui lui permet d'interpréter la réalité et de prendre les décisions dont il a la responsabilité. Il suffit qu'un nombre suffisamment élevé d'intervenants estiment que les foyers brisés mènent à la délinquance pour que, effectivement, ce facteur guide leurs décisions et que les chercheurs trouvent ensuite un nombre plus grand de jeunes provenant de ces familles parmi les délinquants officiels. C'est ainsi que, très souvent, les résultats des travaux de recherche reflètent, du moins en partie, les conceptions qui guident les praticiens dans leurs interventions » (1995).

Il faut s'entendre également sur ce que l'on appelle une famille dissociée. La définition commune est nécessairement la famille dont l'un des parents est absent. Mais, comme le remarquent E. Wells et J. Rankin (1986), l'absence peut prendre de multiples formes : décès, divorce ou séparation, conflit temporaire, mutation professionnelle, service militaire, hospitalisation, incarcération, etc. Elle peut être partielle ou totale, volontaire ou involontaire, réversible ou irréversible, etc. Or, il est rare que les études quantitatives tiennent compte de ces nuances essentielles.

Des enquêtes souvent confondues et comparées... mais non comparables

Dans la suite de cet article, on distinguera différents types d'enquêtes souvent confondues et comparées entre elles alors qu'elles ne sont précisément pas comparables. Les premières sont des enquêtes qui relèvent de la méthode dite de la « délinquance auto-reportée » en se fondant sur des échantillons représentatifs de la population générale. Elles seules fournissent des résultats dont la précision chiffrée peut être directement prise en compte. Il n'en va pas de même pour les enquêtes portant sur des populations prises en charge par la justice. Fréquemment, leurs échantillons ne sont pas représentatifs de la totalité de cette population prise en charge.

Une équipe de recherche de l'INSERM a réalisé une vaste enquête, au milieu de l'année 1993, sur l'état de santé général des adolescents scolarisés dans les établissements scolaires du second degré lycée d'enseignement général, technologique et technique [collèges, lycées d'enseignement général et technique (LEGTT), lycées professionnels (LP)], âgés en moyenne de 11 ans à 19 ans (Choquet et Ledoux, 1994). En partenariat avec l'Education nationale, les chercheurs ont constitué un échantillon représentatif de cette population scolaire et passé un questionnaire auprès de 12 391 individus répartis dans 578 classes de 186 établissements (100 collèges, 45 LEGTT et 41 LP) choisis dans huit académies.

Une enquête française sur la santé des adolescents scolarisés

Ce questionnaire comportait plus de 200 questions, il était anonyme. Sa passation durait environ 1 heure, elle avait lieu en classe, en présence du médecin, de l'infirmière ou de l'assistante sociale de la Santé scolaire, mais en l'absence des enseignants. Le taux de non-réponses est, pour toutes les questions concernant les pratiques, compris entre 1 % et 5 % selon les sujets. Pour toutes ces raisons, il s'agit donc d'une enquête quantitative particulièrement solide.

Si cette enquête visait principalement l'état sanitaire de cette population, parmi les pratiques interrogées un certain nombre constituent des actes de délinquance (ce qui en fait partiellement une enquête de délinquance auto-reportée) : usage de stupéfiants, coups et blessures, agression sexuelle, vol dans des lieux privés et publics (l'enquête n'interroge hélas ni le racket – de façon spécifique –, ni l'outrage ou la violence à personne dépositaire de l'autorité, ni la dégradation de bien privé ou public, ni le port d'arme prohibé). Elle donne au final des renseignements synthétiques sur les auteurs de deux catégories d'actes : la consommation de drogue et les conduites violentes (hélas pas sur les vols).

La consommation de drogue varie avant tout avec l'âge, elle est plus forte chez les

garçons, un peu plus chez les enfants de milieux aisés et chez les enfants de familles dissociées (divorces et séparation, décès). Le mode de vie (la fréquence des sorties hors du domicile), l'insatisfaction scolaire, le mauvais climat familial et la « victimisation » (surtout sexuelle) sont également liés à cette consommation de drogue.

Les conduites violentes régulières sont corrélées avec le sexe, l'âge, le type d'habitat, la nationalité, la catégorie socioprofessionnelle du père (mais l'inactivité n'a pas de poids spécifique), la situation matrimoniale des parents, l'insatisfaction scolaire, le mauvais climat familial, l'absentéisme et le taux de redoublement, le vol et la tentative de suicide. C'est le seul cas où les variables sociales (habitat, nationalité, catégorie socioprofessionnelle du père) sont aussi voire plus importantes que les variables familiales et scolaires. L'existence d'un dialogue facile avec les parents est une variable peu discriminante pour les jeunes auteurs de conduites violentes (alors qu'elle est, en revanche, très importante chez les auteurs de tentatives de suicide).

Violence : la structure familiale n'est pas un facteur déterminant

Au terme de l'étude, les auteurs concluent que « *Dans l'ensemble, le poids relatif des facteurs sociaux est plus faible que celui des facteurs plus subjectifs mesurant le bien-être familial ou scolaire* » (Choquet, Ledoux, 1994). Le mauvais climat familial, l'absentéisme et les difficultés scolaires sont liés. La seule exception est la violence pour laquelle il y a équivalence des facteurs sociaux et familiaux. Quant à la famille dissociée (liée aussi bien au divorce, à la séparation ou au décès), elle n'a qu'une légère influence sur la consommation de drogue.

En outre, les auteurs indiquent que la structure familiale et le climat familial ne sont en aucun cas des facteurs prépondérants à eux seuls, mais ils sont plus souvent présents dans l'environnement des jeunes qui ont des difficultés scolaires et des conduites à risque que dans celui des jeunes qui n'en

ont pas (et plus présents chez les filles que chez les garçons). Entre ces deux facteurs, le climat familial est plus déterminant que la structure.

La seconde recherche de grande ampleur vient de Suisse. Marcelo Aebi utilise l'enquête de délinquance auto-révélee menée dans ce pays en 1992, auprès d'un échantillon aléatoire de 970 jeunes de 14 ans à 21 ans. La définition de la famille dissociée retenue est une « *famille dans laquelle au moins l'un des parents biologiques ou adoptifs est absent* » (Aebi, 1997). Elle englobe la famille monoparentale, la famille recomposée (avec un beau-parent) et le cas où les deux parents sont absents (enfant placé en famille d'accueil ou en institution).

Une enquête suisse sur les jeunes délinquants

M. Aebi prend soin de ne pas parler de « délinquance » en général, mais de bien distinguer cinq catégories de comportements : les vols (d'argent, d'objets, de véhicules), les comportements violents (destruction de biens, port d'arme, menaces, participation à des bagarres, coups et blessures volontaires, incendies), la drogue (consommation et vente de drogues douces ou dures), les déviances juvéniles (resquille, conduite sans permis, graffiti ; termes qui, on le voit, recouvrent assez largement ce que l'on appelle en France les « incivilités ») et les « comportements problématiques » (fugues, absentéisme scolaire, mais pas les problèmes de discipline à l'école, ce qui distingue cette étude de la plupart des autres).

De cette étude, il ressort clairement que, dans tous les cas de figures considérés, la seule liaison significative observée concernant la famille dissociée est la consommation de drogues. Tout le reste est rigoureusement non significatif. Lorsqu'il décompose la catégorie drogue en douces et dures, consommation et vente (donc quatre catégories), M. Aebi trouve que la seule relation vraiment significative est la

consommation de drogue douce. Cette relation est surtout nette chez les garçons, un peu moins chez les filles (pour lesquelles il n'y a, globalement, aucun effet de la structure familiale sur quelque délinquance que ce soit).

Le test des autres variables montre que cette plus forte consommation de drogue douce des enfants de familles dissociées est également liée à l'âge. Cela concerne les plus jeunes garçons interrogés : les 14-17 ans (chez les 18-21 ans, il n'y a plus de différence). Comment expliquer ce résultat ? Sur une base empirique faible (deux entretiens non directifs), mais avec l'appui d'autres travaux de recherches, le chercheur propose une hypothèse qui renverse les idées souvent émises dans le débat public français : loin d'être davantage en désespérance et en manque de repères normatifs, les garçons de familles dissociées seraient, au contraire, amenés à « grandir plus vite », à prendre plus tôt des responsabilités, à être autant partenaires qu'enfants des adultes qui les élèvent.

Des enfants davantage responsabilisés et en situation de solitude

C'est là un argument qui est démontré depuis longtemps par certaines recherches américaines (Bompass et Rindpass, 1979 ; plus récemment Hilton et Devall, 1998) et qui a été également conforté en France par une enquête menée auprès des préadolescents (ici les 9-14 ans) et de leurs familles, afin de déterminer les degrés de responsabilité et d'autonomie laissés ou octroyés aux enfants par les parents (CREDOC, 1994, cité par Langouët, 1998). Cette enquête indique que, globalement, les enfants de familles monoparentales ou recomposées se voient confier davantage de responsabilités que les autres, alors même qu'ils sont plus souvent en situation de solitude. Est-ce pour autant la seule interprétation que l'on puisse faire sur cette sur-représentation des enfants de familles dissociées parmi les consommateurs de drogue ? Ce n'est pas sûr.

Enfin, M. Aebi a testé la variable « surveillance parentale » chère aux travaux anglo-saxons. Le résultat est très net : « *il n'y a pas de différence significative entre les enfants de familles dissociées et ceux de familles intactes lorsqu'on leur demande si, quand ils sortent, leurs parents savent où ils vont et avec qui ils sont* » (Aebi, 1997). Il parvient aux mêmes conclusions, sur une question demandant aux enfants s'ils réfléchissent à ce que penseraient leurs parents avant de faire quelque chose de défendu. Enfin, si les mères qui élèvent seules leurs enfants et travaillent passent globalement moins de temps avec eux, M. Aebi cite une étude québécoise selon laquelle le temps qu'elles passent avec eux est plus intense et que, finalement, la présence psychologique est la même. A son tour, il incite à abandonner l'idée d'une influence des formes de la famille pour s'intéresser à la qualité des relations interindividuelles, que cette famille soit ou non complète.

L'influence importante de la dissociation familiale sur la précocité de la prise de drogue douce a été maintes fois constatée (Flewelling et Bauman, 1990). De façon générale, les études recensées par E. Wells et J. Rankin (1991), dans leur revue d'ensemble de la littérature sur le sujet, montrent que la liaison entre famille dissociée et délinquance est faible ou nulle pour les délits graves (vols, comportements violents), un peu plus forte pour la consommation de drogues (surtout douces), et surtout significative pour les « comportements problématiques » (fugues, absentéisme scolaire, problèmes de discipline en classe, que les Américains appellent souvent les *status offenses*).

Les recherches sur l'impact du divorce sont anciennes

Les recherches sur l'impact du divorce sont anciennes et nombreuses. En France, dans un ouvrage collectif publié par l'INED en 1985, la psychologue Odile Bourguignon concluait une revue de la littérature savante sur le sujet en constatant que ce n'est pas le divorce mais le fait qu'il soit ou non

accompagné et suivi d'un conflit qui est cause de troubles chez l'enfant. Sans conflit, le divorce est un moment d'angoisse qui ne laisse pas de séquelles à moyen et long terme (Bourguignon et alii, 1985). En somme, un bon divorce vaudrait mieux qu'un mauvais conflit, même si cela implique la rupture presque définitive des relations.

Les travaux anglo-saxons, fondés généralement sur des études longitudinales, confirment d'année en année ces conclusions. De manière générale, malgré le peu de convergence méthodologique et conceptuelle de beaucoup de recherches (Furstenberg et Teitler, 1994 ; Hazelton et alii, 1998), il est clair que le divorce a des impacts partiels mais réels sur la santé physique et mentale (globalement le bien-être : *well-being*) des enfants (Amato et Keith, 1991 a ; Amato, 1993). Certains auteurs demandent que l'on réfléchisse davantage aux effets du divorce selon les différentes périodes de l'enfance et de l'adolescence (Kot et Shoemaker, 1999).

Des tensions et des angoisses temporaires

En l'état actuel des recherches, pour l'enfance, les études sont contradictoires. A l'adolescence, il est en revanche bien établi que l'existence d'un conflit parental est le meilleur paramètre prédictible des troubles dans le bien-être. Le trouble majeur que provoque le divorce chez les adolescents est la dépression. A son tour, cette dépression a des répercussions sur les résultats scolaires (puis professionnels) et sur la vie amoureuse de l'adolescent puis de l'adulte (Amato et Keith, 1991 b ; Ross et Mirowsky, 1999).

La séparation ou le divorce sont générateurs de tensions et d'angoisses qui ont certes des effets sur les comportements des enfants, mais des effets seulement temporaires (Demo et Acock, 1988). Le divorce est avant tout une crise de transition entre un équilibre de relations familiales et un autre.

Que se passe-t-il après un divorce ? Jean Devrillon (1996) résume la situation moyenne qui se dégage des études : « *Au cours de la première année post-divorce, les mères se montreraient plus autoritaires, plus directives, moins réactives sauf de façon explosive, moins soucieuse de régulation de la vie du foyer (et ceci qu'elles aient demandé ou subi le divorce). Les pères, transfuges ou exclus, en contact épisodique, font marche arrière, s'engagent moins dans l'application de règles de conduite, se révèlent plus oblatifs. Quant aux enfants, ils ont à gérer un stress et des séquelles, à intégrer un "avant", "pendant" et "après" divorce, à dépasser ou travestir un sentiment de culpabilité diffus. [...] Mais ce qui est vrai au cours de la première année n'est plus aussi vrai par la suite. Vers la fin de la deuxième année, on assiste souvent à une relative équilibration des relations. Les mères se révèlent plus patientes et réactives, peut-être parce qu'elles ont commencé à surmonter un sentiment d'échec et à trouver de nouvelles conduites-repères. Les pères deviennent plus stricts et les enfants se montrent plus coopératifs. Bien entendu toutes les variantes sont possibles mais, d'une façon générale, tout se passe comme si, le stress du couple diminuant, la fonction parentale se rétablissait, avec certes ses routines mais aussi les relations spécifiques qu'elle induit* ».

Pas d'effet psychologique direct et univoque du divorce

Le divorce n'a pas d'effet direct et univoque sur le psychisme et les affects des individus. Tout dépend en réalité de l'ensemble de la dynamique familiale dans laquelle ces effets prennent vie et impactent. Il faut d'abord savoir si le fonctionnement familial est radicalement changé ou non par la séparation : a-t-elle simplement pour conséquence le fait que les parents ne vivent plus sous le même toit, ou bien est-ce que l'ensemble de leur dynamique relationnelle en est modifiée ? En particulier, y a-t-il un conflit ouvert par la séparation ? Il faut savoir ensuite si la famille nucléaire est seule et recroquevillée sur elle-même ou bien si d'autres parents – notamment des grands-parents – sont présents dans le contexte

affectif de l'enfant. Enfin, il faut savoir si le niveau de vie est correct ou bien si l'un ou les deux parents ont à gérer en plus le stress du risque de pauvreté.

Parmi tous ces facteurs, la plupart des études indiquent que les plus importants sont l'existence d'un conflit entre les parents et la qualité des relations parents-enfants indépendamment des relations entre les parents (Demo, 1993 ; Furstenberg et Teitler, 1994). Autrement dit, ce n'est pas la séparation en elle-même qui a des effets mais le fait qu'elle s'accompagne d'un conflit entre les parents et/ou qu'elle dégrade les relations que l'enfant entretient personnellement avec l'un de ses parents (ou éventuellement même avec ses deux parents) (1). Mais de quels comportements s'agit-il ? Fondamentalement, il s'agit de comportements non délinquants tels que fugues, inattention à l'école, problèmes de discipline (McCord, 1982) et de consommation de drogues (Short, 1998).

Aucune recherche n'établit un impact sur la délinquance ordinaire

S'il ne fait aucun doute que le divorce n'est jamais un événement insignifiant dans la vie d'un enfant ou d'un adolescent, il n'est pas en soi un facteur majeur de troubles psychologiques. Tout dépend de la façon dont cet événement affecte le système global des relations familiales, c'est-à-dire les relations entre les parents et les relations entre les parents et les enfants. Lorsque ce système de relations familiales se trouve profondément affecté par le divorce, les effets les plus sensibles sur les enfants sont la dépression et l'anxiété. Ils peuvent avoir des conséquences comportementales directes en termes d'agitation et de désinvestissement scolaires et, à l'adolescence, d'une augmentation du risque de consommation de drogues.

Cependant, aucune recherche n'établit un impact significatif du divorce sur la délinquance ordinaire (atteintes aux biens, atteintes aux personnes). Enfin, après de

(1) Une recherche française de Georges Ménaheim (1992), fondée sur une large enquête de l'INSEE de la toute fin des années soixante-dix, a également bien montré l'importance des conflits parentaux sur la santé physique et psychologique des enfants, et ce tout au long de la vie de ces derniers.

nombreuses recherches américaines, la thèse française de Claude Martin (1997) a montré que le divorce ouvrait un risque majeur de précarisation socio-économique, surtout pour les femmes issues de milieux populaires et peu ou pas diplômées.

L'évolution historique des rapports entre famille et délinquance

« Pourquoi définir la famille contemporaine uniquement à partir des problèmes qui naissent en son sein, alors que l'on ne procède pas ainsi pour la famille antérieure ? Pourquoi deux poids, deux mesures ? Pourquoi, sans toujours l'avouer, une telle nostalgie de la famille traditionnelle ? » (De Singly, 1991).

Les criminologues se sont penchés de longue date sur la question de l'éventuelle modification dans la longue durée des rapports entre famille et délinquance. Peu d'auteurs se sont risqués à émettre l'idée d'une liaison directe entre l'évolution de la famille et celle du niveau global de délinquance dans un pays. Marc LeBlanc, Patrick McDuff et Richard Tremblay (1991) notent qu'« au Québec comme dans la plupart des pays occidentaux, la délinquance des adolescents tend à diminuer au cours de la dernière décennie [les années 1980]. Ainsi, les transformations de l'institution familiale et la trajectoire de la délinquance des jeunes évoluent dans des directions opposées ». Toutefois, la catégorie globale de délinquance, mesurée de surcroît dans les seules statistiques de police et de justice, n'a pas grand sens. Ce n'est pas à ce niveau de généralité que se situe le problème.

Il y a vingt ans, l'auteur de *Changing Youth in a Changing Society* énumérait à son tour les changements familiaux susceptibles d'affecter la délinquance : l'évolution des rôles masculins et féminins (en raison notamment de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail), l'évolution (dans le sens d'une amélioration) des conditions de vie des jeunes enfants ainsi que l'évolution de l'attitude et des opinions à l'égard de l'enfance, l'évolution de la taille des familles et de leur mode

de formation, l'évolution des rapports conjugaux (en particulier l'augmentation des divorces), la plus grande liberté des adolescents (Rutter, 1980). Qu'en est-il ?

A la fin des années quatre-vingt, M. LeBlanc s'est spécifiquement intéressé à cette question (LeBlanc, 1988 ; LeBlanc et Ouimet, 1988). Comparant des échantillons d'adolescents recensés au milieu des années soixante-dix puis quatre-vingt, il pouvait étudier les changements survenus au cours d'une décennie centrale en la matière : celle-ci a vu le niveau de formation scolaire doubler en moyenne chez les parents, le pourcentage de parents ayant vécu une période de chômage doubler également, de même que le nombre d'allocataires d'aides sociales, le pourcentage de mères travaillant passer de 40 % à 67 %, celui de familles monoparentales passer de 18 % à 26 %, celui de familles nombreuses régresser, au contraire, de moitié.

Les adolescents ne se sentent pas plus incompris qu'autrefois

Dans les relations, des chercheurs confirment la réduction globale de la communication entre parents et enfants, ainsi que le temps passé ensemble. Pourtant, ils observent un renforcement du contrôle parental indirect et une amélioration de l'atmosphère des familles (diminution du nombre des conflits). Ils précisent que « les adolescents ne se sentent pas plus incompris et leurs parents demeurent des modèles d'identification aussi valorisés ». Ils concluent qu'« en somme, la qualité de la vie familiale ne semble pas s'être détériorée de façon marquée au cours des dix dernières années, malgré les changements importants dans la composition de la famille » (LeBlanc et Ouimet, 1988). Quant à la genèse du comportement délinquant, le facteur essentiel demeurerait à leurs yeux inchangé selon le contexte général : il s'agissait toujours des pratiques éducatives ("didactiques"), des modes de supervision des parents.

Dans leur bilan de la littérature anglophone, E. Wells et J. Rankin (1991) indiquent également que la famille incomplète ne paraît

pas être plus ou moins déterminante aujourd'hui par rapport à hier.

Enfin, il faut rappeler qu'en France les sondages indiquent que malgré son éclatement de plus en plus fréquent, ses recompositions, ses difficultés supposées et réelles, la famille demeure la valeur numéro un des jeunes. Comme le souligne G. Langouët (1998), « pour la plupart des jeunes, la famille reste une valeur forte. Et leur opinion à ce sujet n'a pas varié depuis dix ans si l'on en croit les résultats de divers sondages et enquêtes : 87 % des jeunes de 15 à 29 ans interrogés en avril 1998 par l'institut IPSOS estiment que "la famille doit rester la cellule de base de la société". Le contraste est saisissant entre le discours des adultes qui soulignent généralement l'absence d'attachement des jeunes à la famille, et celui des jeunes eux-mêmes qui fait preuve du contraire ».

La famille dissociée est en réalité un paravent qui cache d'autres phénomènes

Les recherches anglo-saxonnes montrent que les facteurs relationnels sont plus déterminants que les facteurs structurels. Elles insistent souvent sur le fait que la famille dissociée est en réalité un paravent qui cache l'influence d'autres variables déterminantes, au premier rang desquelles se trouvent le conflit parental grave et la pauvreté socio-économique (qui peut causer la mésentente des parents, le stress, la honte, le surencombrement du logement, la difficulté à contrôler les adolescents, etc.) (Rankin, 1983 ; Wells et Rankin, 1985 et 1986 ; Snyder et Patterson, 1987 ; Laub et Sampson, 1988 ; Ferguson, Horwood et Lynskey, 1992). Comme le soulignent Osofsky et alii (1993) « La pauvreté est en grande partie responsable des problèmes auxquels se trouvent confrontées les mères adolescentes ; elle augmente pour elles les risques de problèmes liés à l'environnement (comme le fait de vivre dans un quartier dont le taux de criminalité et de violence est élevé, ou le fait de devoir déménager souvent), la difficulté de faire face quotidiennement aux tâches d'éducation de l'enfant et le fait d'être

moins soutenues sur les plans émotionnels et social que les mères plus âgées ».

De façon générale, les recherches conduites durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix confortaient ce qui constitue un véritable consensus criminologique international. Rarement préjugé aura reçu un tel démenti, et ses corollaires (la peur que le travail des femmes ne nuise à la qualité de l'éducation des enfants, la peur que les familles recomposées perturbent l'équilibre de l'enfant, notamment que le jeune garçon entre nécessairement en conflit avec le beau-père, etc.) ne se portent guère mieux.

A bien des égards, en matière de formes familiales, c'est bien plutôt vers les familles nombreuses qu'il faudrait se tourner pour trouver un facteur avéré de la délinquance juvénile (Rittenhaus et Miller, 1984 ; Tygart, 1991 ; Capaldi et Patterson, 1996). Et c'est à nouveau le relâchement du contrôle parental qui est généralement avancé comme principal mécanisme explicatif (Loeber et Loeber-Stouthamer, 1986 ; Wells et Rankin, 1988).

Mais tous les auteurs qui ont étudié cette corrélation convergent pour conclure que, là encore, cet effet statistique des familles nombreuses dans les enquêtes générales sur la délinquance (qu'il s'agisse d'enquêtes de délinquance auto-reportée ou d'enquêtes fondées sur des statistiques institutionnelles) est en bonne partie annulé dès lors que l'on prend en considération les variables socio-économiques. Dans la plupart des pays occidentaux, la famille nombreuse, voire très nombreuse, demeure une forme familiale qui caractérise plus particulièrement les milieux défavorisés.

Une confusion entre deux aspects différents de la vie sociale

Pour conclure, il est nécessaire de bien expliciter les raisons qui amènent à déplacer le regard des formes de la famille vers ses dynamiques relationnelles puis vers son environnement socio-économique.

L'inquiétude générale ouverte et entretenue par de nombreux auteurs, provenant de multiples horizons professionnels (psychologues, psychanalystes, sociologues, démographes, éducateurs, etc.), discourant sur les effets de la « désinstitutionnalisation » du mariage conduit manifestement souvent à une confusion entre deux aspects bien différents de la vie sociale. En toute rigueur, parler en terme d'institution, c'est se situer sur un plan sociologique très général, sur le plan des normes et du droit en tant qu'ils définissent les relations entre la famille, l'Etat et éventuellement d'autres institutions comme l'Eglise.

Constaté que le mariage est de moins en moins une forme d'association interindividuelle rendue intangible par le droit et sacralisée de surcroît par l'Eglise est une chose. Mais dire que cette désinstitutionnalisation fragilise dramatiquement le fonctionnement des familles en laissant place à des systèmes informels de régulation entre individus qui seraient aussi fragiles et aléatoires que le mariage était solide et permanent, est une autre chose qui doit être contestée. En effet, de tels systèmes ont toujours été et continuent à être la réalité quotidienne du fonctionnement d'une famille.

Au quotidien, la famille est avant tout un système relationnel

Que les parents soient mariés ou non, religieusement ou non, dans le cadre d'un droit facilitant ou non le divorce, partageant ou non en théorie l'autorité parentale, organisant ou non la garde des enfants en cas de séparation, etc., dans sa réalité quotidienne la famille est avant tout un

système relationnel, un système d'organisation des rapports, des échanges et de la communication au sein d'une communauté de vie.

Dans une société urbaine moderne, caractérisée par la très large autonomie de la vie privée d'une famille réduite à deux générations (soustraite au contrôle qui était exercé par le reste de la parenté, par le voisinage voire par toute la communauté dans la société paysanne), il est manifeste que les dysfonctionnements les plus variés peuvent exister et prospérer sous une même forme familiale. S'agissant de la fameuse absence de tel ou tel parent « *les parents peuvent être physiquement présents mais psychologiquement absents de la communication familiale du fait de leur négligence, de leur indifférence ou de leur hostilité* ». De même, « *une famille physiquement intacte peut être en réalité une famille brisée du point de vue de son fonctionnement* » lorsqu'un parent ne joue plus du tout son rôle (Wells et Rankin, 1986 et 1985). Et que dire de la maltraitance et des agressions sexuelles ? En quoi ces pathologies familiales ont-elles à voir avec la forme de la famille et le caractère ou non intangible du mariage ? A la limite, on pourrait soutenir, au contraire, que la facilitation du divorce ne peut que protéger davantage ces enfants victimes.

Les perturbations psychologiques prennent naissance dans les relations subjectives inter-humaines, et celles-ci sont très largement indépendantes de la forme sociale et juridique que la société donne à ces relations. En l'espèce, la part que la famille prend dans la fabrique de la délinquance doit être recherchée et comprise en des termes de dynamiques relationnelles et de contexte socio-économique.

Références bibliographiques

- Aebi M., *Famille dissociée et criminalité: le cas Suisse*, **Kriminologisches/Bulletin de criminologie**, 1997, vol. 1, n° 23.
- Amato P., *The « child of divorce » as a person prototyp*, **Journal of Marriage and the Family**, 1991, n° 53.
- Amato P., *Children's adjustment to divorce : theories, hypotheses and empirical support*, **Journal of Marriage and the Family**, 1993, n° 55.
- Amato P. et Keith B., *Parental divorce and the well-being of children: a meta-analysis*, **Psychological Bulletin**, 1991 a, n° 110.
- Amato P. et Keith B., *Parental divorce and adult well-being : a meta-analysis*, **Journal of Marriage and the Family**, 1991 b, n° 53.
- Belmokhtar Z., *Les divorces en 1996. Une analyse statistique des jugements prononcés*, Paris, ministère de la Justice, **Etudes et Statistiques Justice**, 1999, n° 14.
- Blöss T., *Education familiale et beau-parenté. L'empreinte des trajectoires biographiques*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Bompass L. et Rindpuss R., *Children's experience of marital disruption*, **American Journal of Sociology**, 1979, vol. 1, n° 85.
- Bourguignon O., Rallu J.-L. et Théry I., *Du divorce et des enfants*, Paris, Presses Universitaires de France-INED (cahier n° 111), 1985.
- Capaldi D. et Patterson G., *Can violent offenders be distinguished from frequent offenders ? Prediction from Childhood to adolescence*, **Journal of Research in Crime and Delinquency**, 1996, vol. 2, n° 33.
- Chamboredon J.-C., *La délinquance juvénile, essai de construction d'objet*, **Revue française de sociologie**, 1971, vol. 3, n° 12.
- Choquet M. et Ledoux S., *Adolescents. Enquête nationale*, Paris, Les éditions INSERM, 1994.
- Collomp A., *Les formes de la famille. Approche historique*, in **La famille : l'état des savoirs** (sous la dir. de F. de Singly), Paris, La Découverte, 1991.
- Commaille J., *Misère de la famille, question d'Etat*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996.
- Corneau G., *Père manquant, fils manqué*, Paris, éditions de L'Homme, 1989.
- Déchaux J.-H., *Dynamique de la famille : entre individualisme et appartenance*, in **La nouvelle société française. Trente années de mutations** (sous la dir. de Galland O. et Lemel Y.), Paris, Armand Colin, 1998.
- Demo D., *The relentless search for effects of divorce on children : forging new trails or tumbling down the beaten path ?*, **Journal of Marriage and the Family**, 1993, vol. 1, n° 55.
- Demo D. et Acock A., *The impact of divorce on children*, **Journal of Marriage and the Family**, 1988, n° 50.
- De Singly F. (sous la dir.), **La famille : l'état des savoirs**, Paris, La Découverte, 1991.
- De Singly F., **Sociologie de la famille contemporaine**, Paris, Nathan, 1993.
- De Singly F., *L'enfant ni roi ni victime de sa famille*, in **L'état de l'enfance dans les nouvelles familles en France** (sous la dir. de G. Langouët.), Paris, Hachette, 1998.
- Devrillon J., *L'enfant et ses partenaires dans la famille contemporaine*, in **Familles et politiques sociales** (sous la dir. de Le Gall D. et Martin C.), Paris, L'Harmattan, 1996.
- Dumas D., *Sans père et sans parole. La place du père dans l'équilibre de l'enfant*, Paris, Hachette, 1999.

Ferguson D., Horwood I. et Lynskey M., *Family change, parental discord and early offending*, **Journal of Child Psychology and Psychiatry**, 1992, n° 33.

Fize M., **La démocratie familiale. Evolution des relations parents-adolescents**, Paris, Les Presses de la Renaissance, 1990.

Flewelling R. et Bauman K., *Family structure as a predictor of initial substance use and sexual intercourse in early adolescence*, **Journal of Marriage and the Family**, 1990, n° 52.

Furstenberg F. et Teitler J., *Reconsidering the effects of marital disruption : what happens to children of divorce in early adulthood ?*, **Journal of Family Issues**, 1994, vol. 2, n° 15.

Hazelton R., Lancee W. et O'Neil M., *The controversial long term effects of parental divorce : the role of early attachment*, **Journal of Divorce and Remarriage**, 1998, vol. 1-2, n° 29.

Hilton J. et Devall E., *Comparison of parenting and children's behavior in single-mother, single-father and intact families*, **Journal of Divorce and Remarriage**, 1998, vol. 3-4, n° 29.

Hirschi T., **Causes of delinquency**, Berkeley, Los Angeles and London, University of California Press, 1969.

Husterl F., **La déchirure paternelle**, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

Johnson R., *Family structure and delinquency : general patterns and gender differences*, **Criminology**, vol. 1, n° 24, 1986.

Kot L. et Shoemaker H., *Children of divorce : an investigation of the developmental effects from infancy to adulthood*, **Journal of Divorce and Remarriage**, 1999, vol. 1-2, n° 31.

Langouët G. (sous la dir.), **L'état de l'enfance dans les nouvelles familles en France**, Paris, Hachette, 1998.

Laub J. et Sampson R., *Unravelling families and delinquency: A reanalysis of the gluecks' data*, **Criminology**, 1988, vol. 3, n° 26.

LeBlanc M., *Des années 70 aux années 80 : changements sociaux et rôle de la famille dans l'explication de la conduite délinquante des adolescents*, **Annales de Vaucresson**, 1988, vol. 1, n° 28.

LeBlanc M. et Ouimet G., *Système familial et conduite délinquante au cours de l'adolescence à Montréal en 1985*, **Santé mentale au Québec**, 1988, vol. 2, n° 13.

LeBlanc M., McDuff P. et Tremblay R., *Types de famille, conditions de vie, fonctionnement du système familial et de mésadaptation sociale au cours de la latence et de l'adolescence dans les milieux défavorisés*, **Santé mentale au Québec**, 1991, vol. 1, n° 16.

Le Camus J., Labrell F. et Zaouche-Gaudron C., **Le rôle du père dans le développement mental du jeune enfant**, Paris, Nathan, 1997.

Lefaucheur N., « Dissociation familiale et délinquance juvénile, les avatars scientifiques d'une représentation sociale », Association Marie-Lambert, rapport de recherche pour la CNAF, 1989.

Lefaucheur N., *Pères absents et droit au père : la scène française*, **Lien social et politiques**, Printemps, 1997.

Le Gall D. et Martin C. (sous la dir.), **Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain**, Paris, L'Harmattan, 1996.

Loeber R. et Loeber-Stouthamer M., *Family factors as correlates and predictors of juvenile conduct problems and delinquency*, in **Crime and Justice. An Annual Review of Research** (sous la dir. de Tonry M. et Morris N.), 1986, vol. 7.

Martin C., **L'après-divorce. Lien social et vulnérabilité**, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.

McCord J., *A longitudinal study of the link between broken homes and criminality*, in **Abnormal offenders, delinquency and the criminal justice system** (sous la dir. de Gunn J. et Farrington D.), New York, Wiley, 1982.

- Menahem G., *Troubles de la santé à l'âge adulte et difficultés familiales dans l'enfance*, **Population**, juillet-août 1992, vol. 4, n° 47.
- Nagin D., Pogarsky G. et Farrington D., *Adolescent mothers and the criminal behavior of their children*, **Law and Society Review**, 1997, n° 31.
- Neyrand G., *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
- Osofsky J., Eberhart-Wright A., Ware L. et Hann D., *Les enfants de mères adolescentes : un groupe à risque du point de vue psychopathologique*, **Psychiatrie de l'enfant**, 1993, vol. 1, n° 36.
- Pitrou A., *Père sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*, Toulouse, éditions Privat, 1978.
- Rankin J., *The family context of delinquency*, **Social Problems**, 1983, vol. 4, n° 30.
- Rittenhaus J. et Miller J., *Social learning and teenage drug use : an analysis of family dyads*, **Health Psychology**, 1984, n° 3.
- Ross C. et Mirowsky J., *Parental divorce, life-course disruption and adult depression*, **Journal of Marriage and the Family**, 1999, n° 61.
- Roussel L., *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- Rutter M., *Changing Youth in a Changing Society. Patterns of Adolescent Development and Disorder*, Cambridge, Harvard University Press, 1980.
- Short J., *Predictors of substance use and mental health of children of divorce : a prospective analysis*, **Journal of Divorce and Remarriage**, 1998, vol. 1-2, n° 29.
- Snyder J. et Patterson G., *Family interaction and delinquent behavior*, in **Handbook of Juvenile Delinquency** (sous la dir. de Quay H.), New York, John Wiley, 1987.
- Sullerot E., *Quels pères ? Quels fils ?*, Paris, Fayard, 1992.
- Théry I., *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob, 1993.
- Théry I., *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Odile Jacob-La Documentation française, 1998.
- Trépanier J., *Les délinquants et leurs familles*, **Revue de droit pénal et de criminologie**, 1995, vol. 2, n° 75.
- Tygart C., *Juvenile delinquency and number of children in a family*, **Youth and Society**, 1991, vol. 4, n° 22.
- Villeneuve-Gokalp C., *La démographie aux prises avec les nouveaux comportements familiaux*, in **Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain** (sous la dir. de Le Gall D. et Martin C.), Paris, L'Harmattan, 1996.
- Von Voorhis P., Cullen F., Mathers R. et Garner C., *The impact of family structure and quality on delinquency : a comparative assessment of structural and functional factors*, **Criminology**, 1988, vol. 2, n° 26.
- Wells L. et Rankin J., *Broken homes and juvenile delinquency : an empirical review*, **Criminal Justice Abstracts**, 1985, vol. 2, n° 17.
- Wells L. et Rankin J., *The broken homes model of delinquency : analytic issues*, **Journal of Research in Crime and Delinquency**, 1986, vol. 1, n° 23.
- Wells L. et Rankin J., *Direct parental control and delinquency*, **Criminology**, 1988, vol. 2, n° 26.
- Wells L. et Rankin J., *Families and delinquency : a meta-analysis of the impact of broken homes*, **Social Problems**, 1991, vol. 1, n° 38.
- Zaouche-Gaudron C. et Le Camus J., *Le rôle du père dans le développement psychologique de l'enfant*, **Informations sociales**, 1996, n° 56.